



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 2022 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 07 À 20 :00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Mario Duchesne, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet,

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Exempter la lecture du procès-verbal;

Adoption du procès-verbal;

Finance :

- Approbation des comptes du mois;
- Acquisition d'un camion avec équipements de déneigement;

Infos et suivis des représentants de comités :

CDE;

RISISN - service incendie :

- Adoption du schéma de sécurité incendie;

OMH de Milot;

Loisirs, culture;

- Formation d'un comité de suivi MADA;
- Acceptation de la mise à jour du plan d'action MADA;

Dossiers en cours:

- Suivi travaux du 733 rue Gaudreault;
- Suivi projet assainissement;
- Contrat ménage;

Nouveaux dossiers:

- Déneigement du Petit-Lac-Clair;

Demandes d'appui;

Demandes de contributions financières :

- Opération Nez Rouge – Dolbeau-Mistassini;

Correspondance et demandes diverses;

Points divers :

a) Engagement des animateurs activité BANG;

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

01-112022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Exempter la lecture des procès-verbaux

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,



02-112022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'exempter la lecture des procès-verbaux des séances du mois d'octobre 2022, tenues le 10 et le 24 »

Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux rapportent avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

03-112022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter les procès-verbaux des séances du mois d'octobre 2022, tenues le 10 et le 24, tels que rédigés »

Finance :

• **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

04-112022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour la période du 4 octobre au 7 novembre 2022 au montant de 105 158.11 \$»

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du (jour mois) au (jour mois) 2022 au montant de 5 841.95 \$»

« D'autoriser la directrice générale greffière trésorière à payer lesdits comptes à payer »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 04-112022.

Signé, ce 14 novembre 2022.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

• **Acquisition d'un camion avec équipements de déneigement**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a présenté une offre d'achat au Centre d'Acquisition Gouvernementales sur un camion 10 roues avec équipements de déneigement ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 938.2 du Code Municipal du Québec, il n'y a pas de montant limite;

CONSIDÉRANT que nous offre a été retenue comme étant conforme et la plus haute;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

05-112022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'acquisition du camion 10 roues avec équipements de déneigement au coût de 138 699\$ plus 5% frais et taxes totalisant 167 442.64\$, l'investissement net sera financé par le surplus cumulé non affecté »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 05-112022.

Signé, ce 14 novembre 2022.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière



Infos et suivis des représentants de comités

- **CDE**

Rien de particulier.

- **RISISN- service incendie**

Monsieur Bouchard mentionne que la Régie a procédé à l'engagement d'un nouveau pompier de Roberval qui est récemment venu habiter à Saint-Ludger-de-Milot. Une médaille du sacrifice sera remise à monsieur Dominic Jean à titre posthume.

Adoption du schéma de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a reçu une attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique, Monsieur Stéphane Bergeron, le 18 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29 de la Loi sur la Sécurité incendie stipule que le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur la Sécurité incendie, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a procédé à l'élaboration d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé pour son territoire;

CONSIDÉRANT QU'UN comité technique, formé par la MRC, s'est assuré de réaliser la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie en intégrant les balises fixées par le ministère de la Sécurité publique, tout en utilisant un canevas de rédaction développé par ce ministère;

CONSIDÉRANT QUE le comité technique de la MRC a terminé ses travaux et que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé a été soumis à la consultation publique prévue par la Loi le 4 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé sera adopté par le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est lors de la séance régulière du 23 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot est d'avis que le projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé proposé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est conforme aux attentes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot est d'avis que le plan de mise en œuvre inscrit au schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé de la MRC est conforme aux attentes;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

06-112022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« QUE la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot donne un avis favorable pour l'adoption du schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est »

« QUE la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot adopte le plan de mise en œuvre présent au schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est »

« QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est »

- **Loisirs, culture;**

Entériner le travail du comité MADA et la mise à jour de la politique MADA

CONSIDÉRANT que les membres du comité MADA ont effectué un bon travail pour mettre à jour la politique MADA et son plan d'action, par le biais de rencontres, de sondage et de réflexion;

CONSIDÉRANT que tous les documents requis ont été produit afin de répondre aux exigences prévues à l'entente de financement;



EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

07-112022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal félicite les membres du comité pour leur beau travail et entérine les actions réalisées par eux pour la mise à jour de la politique MADA dans son ensemble. Les documents seront joints au rapport à transmettre au Ministère tel que requis »

Acceptation de la mise à jour du plan d'action MADA

CONSIDÉRANT que le nouveau plan d'action pour les années 2023 à 2025 a été présenté aux membres du conseil qui en ont discuté;

CONSIDÉRANT que ce plan reflète les besoins de la population des 50 ans et plus de notre Municipalité;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

08-112022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accepte le plan d'action MADA pour les années 2023 à 2025 »

Formation d'un comité de suivi MADA

CONSIDÉRANT qu'il est important d'avoir un comité de suivi pour nous aider à la réalisation du plan d'action MADA 2023 à 2025 ;

CONSIDÉRANT que le comité doit être formé d'un minimum de 5 membres provenant de divers milieux dont 2 membres de la FADOQ, 1 représentant municipal (idéalement le représentant de la question aîné) et 2 représentants d'organismes du milieu;

CONSIDÉRANT qu'une ressource de la Municipalité pourra être désignée pour assister le comité dans son travail n'ayant pas le droit de voter sur les décisions du comité;

CONSIDÉRANT que les principales tâches du comité seront de faire des recommandations au Conseil municipal quant à la réalisation des actions établies au plan d'action MADA afin d'en faire un suivi annuel;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

09-112022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la formation d'un comité de suivi MADA formé minimalement de cinq (5) membres jusqu'à un maximum de 7 »

Dossiers en cours :

• **Suivi travaux du 733 rue Gaudreault**

Le travail de rénovation du 733 Gaudreault est débuté, les travaux du toit sont presque terminés incluant la réfection des toitures de galerie et des galeries. Les matériaux de finition ont été commandés et les travaux devraient débuter suite à la réception. Pour ce qui est de la rénovation intérieure, celle-ci devrait se faire en début d'année 2023. Tous les travaux devraient être complétés pour la fin juin 2023.

• **Suivi projet assainissement**

Le travail sur les mesures de débits est terminé, le rapport devrait être remis d'ici la fin du mois de novembre. Nos ingénieurs demandent que soit effectué un relevé terrain de différentes structures afin de mieux établir les accumulations d'eau dans le réseau, ils ont préparé une demande de soumissions pour effectuer ce travail nécessaire à la prise de décision quant aux installations d'assainissement et la localisation. La réception des soumissions se fera vendredi le 11 novembre par la firme d'ingénierie qui procèdera à l'analyse et nous fera la recommandation de la compagnie à engager. Une séance extraordinaire est prévue le 14 novembre pour accorder le contrat de relevé afin qu'il se réalise en novembre-décembre avant la neige si possible.



- **Contrat de ménage**

CONSIDÉRANT que madame Nathalie Tremblay a remis sa démission pour le contrat de ménage;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre de service;

CONSIDÉRANT que le contrat se poursuivra avec une nouvelle personne aux mêmes conditions, incluant une période d'essai de trois mois;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

10-112022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer une entente de services pour l'entretien ménager de l'édifice municipal avec madame Audrey Tremblay »

Nouveaux dossiers :

- **Déneigement du Petit-Lac-Clair**

CONSIDÉRANT que l'Association du Petit-lac-Clair nous a adressé une demande pour déneiger le chemin du Petit-lac-Clair sur une distance de 1.3 km suite au désistement de leur entrepreneur;

CONSIDÉRANT que le secteur est à proximité de notre chemin et dessert plus d'une vingtaine de résidence de villégiature;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

11-112022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer une entente de service de déneigement avec l'association du Petit-lac-Clair pour cette année »

Demandes d'appui

Aucune demande.

Demandes de contributions financières

- **Opération Nez rouge**

CONSIDÉRANT que l'organisme « Opération Nez Rouge » du secteur Dolbeau-Mistassini a produit une demande d'aide financière auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que cet organisme offre le service de accompagnement aux contribuables de notre Municipalité qui en font la demande, tout comme par le passé;

CONSIDÉRANT que des entreprises de notre milieu s'impliquent à titre de bénévoles afin de faire des accompagnements ;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

12-112022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot accorde une aide financière de 100\$ à cet organisme »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution 12-112022

Signé, ce 14 novembre 2022.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.



Point divers :

- **A) Engagement des animateurs activité BANG**

CONSIDÉRANT que cette activité permet aux jeunes de faire de l'exercice et demeurer actifs et est très accessible car le service est offert gratuitement par la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a un intérêt de la part des parents et qu'il est temps de reprendre les activités BANG tout en respectant les mesures sanitaires requises;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

13-112021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accepte de renouveler l'offre de service offert gratuitement à la population communément appelé Activités BANG pour l'hiver 2021-2022, soit environ une douzaine (12) de semaines. »

« Que le Conseil municipale engage mesdames Lily-Anne Néron et Océane Bergeron pour assumer le poste pour les activités BANG »

Période de questions pour les contribuables

Il y a 10 personnes dans la salle qui sont venus à l'opposition de l'achat du camion pour le déneigement des chemins

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 21 h 10.

14-112022

Rita Ouellet, CPA, DG greffière trésorière

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »